

Boussac

L'adressage se met en place

L'adressage, voilà un mot qui n'est pas couramment utilisé de nos jours eu égard de l'époque où nos anciens s'en servaient dans le parler courant pour décrire l'action de redresser quelque chose de tordu.

Dans un tout autre registre, il est particulièrement employé depuis quelque temps au niveau de la municipalité qui a mis en place avec le concours du Smica l'adressage sur le territoire communal.

Le but essentiel de cette opération liée à l'adresse postale, est de normaliser cette dernière pour les services de secours, postaux, livraison et installation de la fibre optique.

Une première démarche a consisté dans un premier temps à attribuer des noms de rues ou routes dans chaque village.

Suite à ces dénominations, une numérotation métrique (distance du départ de la rue à l'habitation) a attribué un n° à chaque maison ainsi qu'à tout bâtiment professionnel éloigné de celle-ci. Les futures adresses auront la configuration suivante : M. et Mme Dupont, 48 Route du Moulin, 12160 Boussac. Il y aura la possibilité fa-



Vous pouvez venir découvrir ce que sera votre nouvelle adresse.

cultative d'ajouter le nom du village entre la ligne n°-rue et celle du code postal.

La carte communale qui prend en compte toutes ces nouvelles notifications est présente en mairie et vous avez la possibilité de venir la consulter tous les samedis matin (heures d'ouverture du secrétariat) jusqu'au 20 décembre.

Après adoption et validation de cette carte par le conseil municipal au cours du premier trimestre 2021, ces nouvelles adresses devraient devenir opérationnelles au cours du premier semestre.